



# MAIRIE DE SAINT-THOMAS

## Aide pour l'exploitation du service « IDE'AU » relatif à l'urbanisme

### Sommaire

1	Création d'un compte .....	3
2	Connexion classique.....	5
3	Sélection du type de dossier .....	5
4	Déclaration préalable.....	6
4.1	DP - Etape n° 1.....	6
4.2	DP - Etape n° 2.....	8
4.3	DP - Etape n° 3.....	8
4.4	DP - Etape n° 4.....	9
4.5	DP - Etape n° 5.....	9
4.6	DP - Etape n° 6.....	10
4.7	DP - Etape n° 7.....	11
4.8	DP - Etape n° 8.....	13
4.9	DP - Etape n° 9.....	13
4.10	DP – prise en compte.....	16
5	Permis de construire « maison individuelle ».....	17
5.1	PC - Etape n° 1.....	17
5.2	PC - Etape n° 2.....	18
5.3	PC - Etape n° 3.....	19
5.4	PC - Etape n° 4.....	19
5.5	PC - Etape n° 5.....	20
5.6	PC - Etape n° 6.....	20
5.7	PC - Etape n° 7.....	21
5.8	PC - Etape n° 8.....	23
5.9	PC - Etape n° 9.....	24
5.10	PC – prise en compte.....	26
6	Permis d'aménager .....	27
6.1	PA - Etape n° 1.....	27
6.2	PA - Etape n° 2.....	28
6.3	PA - Etape n° 3.....	29
6.4	PA - Etape n° 4.....	29
6.5	PA - Etape n° 5.....	29

6.6	PA - Etape n° 6.....	30
6.7	PA - Etape n° 7.....	31
6.8	PA - Etape n° 8.....	33
6.9	PA - Etape n° 9.....	34
6.10	PA – prise en compte.....	36
7	Complément de dossier .....	37
8	Achèvement des travaux.....	37
8.1	DAACT - Etape n° 1 .....	38
8.2	DAACT - Etape n° 2 .....	38
9	Dépôt de pièces complémentaires .....	39
9.1	COMPLEMENT - Etape n° 1 .....	39
9.2	COMPLEMENT - Etape n° 2 .....	40
9.3	COMPLEMENT - Etape n° 3 .....	40
9.4	COMPLEMENT - Etape n° 4 .....	40
9.5	COMPLEMENT - Etape n° 5 .....	42
10	Suivi du traitement.....	42

**IDE'AU** est la dénomination de l'*Interface de Dématérialisation et d'Echange des Autorisations d'Urbanisme*. Il s'agit d'un service en ligne opérationnel depuis le 1 janvier 2022 qui permet de réaliser la saisine par voie électronique, des demandes d'autorisation d'urbanisme.

C'est une solution transitoire qui est mise en place pour satisfaire les dispositions de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales. En effet, le dispositif mentionné au dernier alinéa de l'article R. 331-10 du code de l'urbanisme, dénommé « **PLAT'AU** » (*PLATeforme des Autorisations d'Urbanisme*), n'est pas encore totalement opérationnel pour la dépose des dossiers en ligne. Lorsque ce sera le cas, un nouveau « manuel utilisateur » sera rédigé.

## 1 CREATION D'UN COMPTE

Pour notre commune, le lien de connexion au portail **IDE'AU** est : <https://ideau.atreal.fr/>

### MES DÉMARCHES D'URBANISME EN LIGNE

Connexion / Inscription



Lors de votre première visite du site, il faut cliquer sur le libellé « **Inscription** » situé en haut à droite de la page d'accueil. Ceci engendre l'ouverture d'une fenêtre telle qu'illustrée ci-dessous.

Création d'un compte

Après validation de votre adresse électronique, il vous sera envoyé un courriel pour ouvrir votre compte.

Courriel :

toto.titi@gmail.com

Valider

Vous devez alors saisir une adresse électronique qui vous est propre (*non déjà utilisée par une tierce personne*) à laquelle vous avez rapidement accès pour finaliser la création du compte (*flèche bleue repérée 1*) puis cliquer sur le bouton « **Valider** » (*repère 2*).

Bonjour,

Vous venez de créer votre compte, nous vous en remercions.

Pour choisir un mot de passe et finaliser la création de votre compte, veuillez cliquer sur le bouton suivant :

Finaliser l'inscription

Attention, sans validation de votre part dans les 2 jours, votre demande de compte sera annulée.

Cette action provoque l'envoi immédiat d'un courriel à l'adresse que vous venez de fournir. Il vous invite simplement à activer le bouton « **Finaliser l'inscription** » de manière à s'assurer que cette adresse est bien valide. En effet, c'est celle qui sera utilisée plus tard pour les accusés **AEE** / **ARE** et votre suivi de dossier.

**Création d'un compte**

Veuillez remplir le formulaire afin de finir la création de votre compte.

Prénom :

Nom :

Mot de passe :

Pour la sécurité du mot de passe veuillez avoir a minima :

8 caractères ✓    1 minuscule ✓    1 chiffre ✓    1 majuscule ✓

Confirmation du mot de passe :

Les mots de passe sont identiques.

**Valider**

De retour sur le site, une nouvelle fenêtre vous est proposée. A vous de saisir les informations demandées puis de cliquer sur le bouton « **Valider** » après avoir bien noté / enregistré le mot de passe choisi. Les caractères spéciaux (! " # \$ % & ' ( ) \* + , - . / : ; < = > ? @ [ \ ] ^ \_ ` { | } ~) sont acceptés.

## MES DÉMARCHES D'URBANISME EN LIGNE

Toto TITI Déconnexion



Cette action referme les fenêtres et la page d'accueil est rafraîchie avec votre 'prénom nom' et le libellé « **Déconnexion** ». En parallèle, un autre courriel vous est envoyé vous confirmant la prise en compte de votre demande. Eventuellement, vous pouvez tester les informations de connexion en cliquant sur le bouton « **Me connecter maintenant** ».

Bonjour Toto TITI,

Votre compte a été créé. Pour vous connecter, utilisez les informations suivantes :

- Courriel : [toto.titi@gmail.com](mailto:toto.titi@gmail.com)
- Mot de passe : celui que vous venez de choisir lors de l'inscription.

**Me connecter maintenant**

Après avoir créé un compte, vous avez accès à vos données personnelles dans l'onglet « **Mon compte** » et des possibilités vous sont offertes pour les gérer sur la partie droite de la fenêtre :

Accueil   Mon tableau de bord   **Mon compte**

Données du compte	Gestion du compte
Prénom <b>Toto</b>	Modifier le courriel associé
Nom <b>TITI</b>	Modifier le mot de passe
Courriel <b>toto.titi@gmail.com</b>	Modifier les données du compte
Dernière connexion 2 janvier 2022 09:57	Supprimer le compte

## 2 CONNEXION CLASSIQUE

Pour notre commune, le lien de connexion au portail **IDE'AU** est : <https://ideau.atreal.fr/>

Dès lors que votre compte **IDE'AU** a été créé et que vous désirez accéder au service, C'est sur le libellé « **Connexion** » de la page d'accueil qu'il faut cliquer.

### MES DÉMARCHES D'URBANISME EN LIGNE

Connexion / Inscription



Ceci engendre l'ouverture d'une fenêtre telle qu'illustrée ci-dessous. Pour vous identifier, elle vous invite à entrer les informations que vous avez fournies à la création du compte, à savoir votre adresse 'mail' et le mot de passe associé, puis à cliquer sur le bouton « **Connexion** ».

**Connexion**

Courriel :

Mot de passe :

**Connexion**

→ Mot de passe perdu ? [Récupérez votre accès !](#)

→ Pas de compte ? [Enregistrez-vous !](#)

A la fermeture de cette fenêtre, dès lors que les données saisies sont valides, la page d'accueil est rafraîchie en haut à droite avec votre 'Prénom / Nom' et le libellé « **Déconnexion** » qui permet de quitter proprement l'application à l'issue de votre visite du site (*dépôt du dossier ou consultation de suivi du traitement*).

### MES DÉMARCHES D'URBANISME EN LIGNE

Toto TITI

Déconnexion



## 3 SELECTION DU TYPE DE DOSSIER

Suite à la connexion à votre compte, la page de l'onglet « **Accueil** » vous présente entre autres la fenêtre illustrée ci-dessous, intitulée « **Nouvelle demande** ». A vous de sélectionner l'opération que vous souhaitez effectuer.

Si vous ne vous êtes pas préalablement connecté à votre compte personnel, une fenêtre dédiée à ce processus indispensable s'ouvre. Elle est identique à celle illustrée ci-dessus.

Nouvelle demande	
▶ Certificat d'urbanisme (CU)	Q <sub>z</sub>
▶ Déclaration préalable	Q <sub>z</sub>
▶ Permis d'aménager	Q <sub>z</sub>
▶ Permis de construire	Q <sub>z</sub>
▶ Permis de démolir	Q <sub>z</sub>

Ensuite, les pages qui vous seront présentées dépendent du type de dossier que vous êtes en train d'élaborer. Ainsi, laissez-vous guider par les thèmes évoqués chronologiquement dans chacune des fenêtres apparaissant à l'écran.

Les paragraphes qui suivent illustrent chacune des étapes pour les demandes les plus classiques, à savoir « **Déclaration préalable** », « **Permis de construire** » et « **Permis d'aménager** ». Cela nous semble suffisant car la similitude de la démarche est flagrante entre les différentes demandes ; ce sont essentiellement les pièces jointes à déposer à l'étape 7 qui diffèrent (*DPx ou PCMIx ou PCx* ou etc ...). Vous devez préalablement les cocher dans le formulaire CERFA.

#### 4 DECLARATION PREALABLE

Il est primordial de préparer numériquement (*format PDF ou JPEG*) toutes les pièces à télécharger avant de débuter la procédure, sinon vous serez amené à l'abandonner puis à la reprendre. Il s'agit à minima :

- du CERFA 13703, 13702 ou 13404 au format PDF complété et signé (*le document vierge est sur le site internet de SAINT-THOMAS au début de l'article « [DEMARCHES ADMINISTRATIVES](#) » du menu « URBANISME »*).
- de la pièce DP1 : plan de situation du terrain
- de la pièce DP2 : plan de masse
- de la pièce DP4 : plan des façades et des toitures
- de la pièce DP5 : représentation de l'aspect extérieur avec les modifications projetées

*Remarques importantes : Surtout ne regroupez pas toutes ces pièces dans un même fichier. A une pièce doit correspondre un seul fichier.*

*Pour la pièce DP1, nous vous conseillons de consulter cet article du site internet : « [PARCELLES CADASTRALES](#) » du menu « URBANISME ».*

Dans tous les sous-paragraphes ci-après, vous trouverez une explication succincte pour chacune des pages présentées chronologiquement à l'écran, ainsi qu'une illustration pour exemple. A vous de l'adapter à votre projet, notamment pour les pièces à annexer au CERFA.

La démarche de saisie du dossier se décompose en 9 étapes.

##### 4.1 DP - Etape n° 1

La première page présentée vous permet tout d'abord, de télécharger le formulaire CERFA à compléter, si vous ne l'avez pas déjà récupéré sur notre site internet.

Exploitation de la plateforme « IDE'AU »	Commune de SAINT-THOMAS – © Droits réservés. Cette notice est décorrélée des services d'urbanisme officiels ; elle n'est fournie qu'à titre indicatif pour faciliter la démarche aux personnes non familiarisées avec les outils numériques en ligne.	Page 6 / 46
--	---	-------------

Vous constatez en haut à gauche, qu'un « **Code de suivi** » composé de 8 lettres en majuscule a été affecté à votre demande. Il faut impérativement le noter avant la fin de la procédure (*il figure sur toutes les autres pages qui vont suivre ...*) car c'est lui qui vous permettra de suivre l'avancement de votre dossier.

### Déclaration préalable

#### Code de suivi

TSTLGCBT

1 Présentation

2 Identité

3 Autres demandeurs / particuliers

4 Autres demandeurs / personnes morales

5 Terrain

6 Cerfa

7 Pièces

8 Confirmation

9 Validation

Une déclaration préalable de travaux (DP) est une autorisation d'urbanisme qui peut être exigée pour des travaux non soumis à permis de construire.

Elle peut être obligatoire pour l'extension d'un bâtiment existant, des travaux modifiant l'aspect extérieur, des constructions nouvelles ou le changement de destination d'un bâtiment.

La DP permet à la mairie de vérifier que vous respectez les règles d'urbanisme en vigueur.

Ce service dématérialisé permet d'effectuer une déclaration préalable de travaux en ligne.

#### Mode d'emploi

1. Télécharger et compléter le CERFA au format pdf correspond à votre situation

Cerfa pour déclaration préalable pour une maison individuelle et/ou ses annexes → CERFA 13703-xx

Cerfa pour une déclaration préalable lotissement → CERFA 13702-xx

Cerfa pour toute autre déclaration préalable → CERFA 13404-xx

2. Compléter ce formulaire en joignant les documents demandés

#### Plus d'informations

- Fiche pratique : Déclaration préalable

En bas de page, vous sélectionnez ensuite la commune concernée et le contexte du projet. Sachez également que les 5 chiffres entre parenthèses qui suivent le nom de la commune correspondent à un n° INSEE et non au code postal.

**Attention, le type de déclaration préalable est en correspondance avec le formulaire CERFA pré-choisi. Par exemple, pour un abri de jardin, il faut quand même cocher « Maison individuelle » et non « Autre projet ».**

## Commune de dépôt

Choisissez la commune sur laquelle vous souhaitez déposer votre demande \*

⚠ valeur choisie invalide

Saint-Thomas (31518) ▼

## Précisez votre demande

Type de déclaration préalable \*

Maison individuelle ← CERFA 13703-xx

Lotissement ← CERFA 13702-xx

Autre projet ← CERFA 13404-xx

Suivant

Abandonner

Il faut cliquer sur le bouton **Suivant** pour poursuivre la procédure. Si par contre, vous venez de récupérer le formulaire CERFA et que l'ensemble de vos pièces à annexer ne sont pas prêtes, c'est le bouton **Abandonner** qu'il faut utiliser pour reprendre la démarche ultérieurement. Dans ce cas, il est normal qu'un nouveau « Code de suivi » vous soit affecté.

Avant de poursuivre la saisie du dossier, une acceptation des **CGU** (*Condition Générales d'Utilisation de ce site pour saisine dématérialisée*) vous est demandée :

## Acceptation des CGU

Pour continuer, vous devez accepter les *Conditions Générales d'Utilisation* lien ci-dessous.

> Condition Générale d'Utilisation <

J'accepte les CGU \*

Suivant

Précédent

Abandonner

### 4.2 DP - Etape n° 2

Cette page correspond à la saisie de vos informations personnelles, avec entre autres, les coordonnées permettant de vous joindre ; l'adresse 'courriel' renseignée étant celle à laquelle les « accusés / réceptionnés » sont envoyés.

#### Déclaration préalable

<b>Code de suivi</b> TSTLGCBT	Vous êtes : * <input checked="" type="radio"/> Un particulier <input type="radio"/> Une personne morale
<b>1</b> Présentation	
<b>2</b> <b>Identité</b>	<b>Identité</b> Civilité <input checked="" type="radio"/> Monsieur <input type="radio"/> Madame Prénom * Toto Nom * TITI
<b>3</b> Autres demandeurs / particuliers	
<b>4</b> Autres demandeurs / personnes morales	
<b>5</b> Terrain	<b>Date et lieu de naissance</b> Date * 23/01/1955 Commune * LILLE
<b>6</b> Cerfa	Département 59
<b>7</b> Pièces	Pays FRANCE
<b>8</b> Confirmation	
<b>9</b> Validation	<b>Adresse</b> Numéro 3456 Voie route de SAINTE-FOY

### 4.3 DP - Etape n° 3

Cette page permet d'ajouter une autre personne sur le dossier de demande en tant que co-pétitionnaire.

**Remarques importantes :** Cette possibilité se traduit par une mention avec les deux noms sur l'arrêté d'autorisation. Toutefois, pour que cette autre personne soit prise en compte, vous devez remplir le formulaire « **Fiche complémentaire / autres demandeurs** » et le déposer à l'étape 7.



## Déclaration préalable

### Code de suivi

TSTLGCBT

- 1 Présentation
- 2 Identité
- 3 Autres demandeurs / particuliers**

## Autres demandeurs

Souhaitez-vous ajouter d'autres particuliers ? \*

Non  Oui

Suivant

Précédent

Abandonner

## 4.4 DP - Etape n° 4

Cette page est identique à la précédente, excepté qu'il s'agit maintenant de 'société' et non plus de 'particulier'.

## Déclaration préalable

### Code de suivi

TSTLGCBT

- 1 Présentation
- 2 Identité
- 3 Autres demandeurs / particuliers
- 4 Autres demandeurs / personnes morales**

## Autres demandeurs

Souhaitez-vous ajouter d'autres personnes morales ? \*

Non  Oui

Suivant

Précédent

Abandonner

## 4.5 DP - Etape n° 5

La page suivante concerne le terrain sur lequel vous comptez réaliser le projet objet de la demande. Le cas échéant, vous pouvez déclarer d'autres parcelles si l'aménagement prévu s'étale sur plusieurs.

Pour la référence cadastrale de la parcelle considérée, vous pouvez consulter cet article du site internet : « [PARCELLES CADASTRALES](#) » du menu « URBANISME ». Il mentionne plus particulièrement, un mode opératoire pour obtenir le fichier que vous pourrez associer à la pièce annexée DP1.

## Déclaration préalable

### Code de suivi

TSTLGCBT

- 1 Présentation
- 2 Identité
- 3 Autres demandeurs / particuliers
- 4 Autres demandeurs / personnes morales
- 5 Terrain**
- 6 Cerfa
- 7 Pièces
- 8 Confirmation
- 9 Validation

### Adresse du terrain

Numéro	Voie *
3456	route de SAINTE-FOY
Complément	Lieu dit
Code postal *	Localité *
31470	SAINT-THOMAS
Superficie totale du terrain (m2)	
7000	

### Références cadastrales

Préfixe *	Section *	Numéro *
000	D	999

Ajouter une autre parcelle

Suivant



Précédent

Abandonner

## 4.6 DP - Etape n° 6

A partir de cette page, la présentation d'écran ne correspond plus à de la saisie de caractères mais à une dépose des pièces à joindre.

La première à enregistrer est le formulaire **CERFA** que vous avez préalablement rempli et signé. Il est impératif que l'ensemble des feuilles le constituant soit regroupé dans un même fichier au format PDF. Le logiciel de téléchargement ne prévoit pas une prise en compte folio par folio. Deux manières de procéder sont envisageables :

- La première consiste à cliquer sur l'icône  pour ouvrir une fenêtre vous permettant de pointer le fichier adéquat (équivalente à la ressource *EXPLORER de WINDOWS*). Dans la dénomination de ce fichier, il est judicieux d'y mettre votre nom en préfixe ou suffixe.
- La seconde consiste à faire glisser (maintien appuyé du clic gauche de la souris) le fichier adéquat d'une première fenêtre (*EXPLORER de WINDOWS*) jusqu'à la zone grisée de la fenêtre IDE'AU dans laquelle se trouve l'icône .

## Déclaration préalable

### Code de suivi

TSTLGCBT

- 1 Présentation
- 2 Identité
- 3 Autres demandeurs / particuliers
- 4 Autres demandeurs / personnes morales
- 5 Terrain
- 6 Cerfa**

Cerfa \*



Déposez un fichier ou cliquez pour en sélectionner un.

Suivant

Précédent

Abandonner

A l'issue du téléchargement, le commentaire de la zone grisé est réactualisé. Dès lors que l'opération s'est effectuée correctement, vous devez y voir apparaître la dénomination de votre fichier comme dans l'exemple ci-dessous.

### Déclaration préalable

**Code de suivi**  
TSTLGCBT

1 Présentation  
2 Identité  
3 Autres demandeurs / particuliers  
4 Autres demandeurs / personnes morales  
5 Terrain  
6 **Cerfa**

Cerfa \*

Téléchargement terminé.  
cerfa\_13703-08\_dossier totoTITI.pdf

Suivant Précédent Abandonner

## 4.7 DP - Etape n° 7

Le principe de la page suivante est quasi-identique. La différence vient du fait qu'il s'agit maintenant de fournir les multiples plans ou photographies (*pièces DPx, voire Fx*), toujours en privilégiant les formats PDF ou JPEG de taille inférieure à 20 Moctets.

### Déclaration préalable

**Code de suivi**  
ZXPRCXBD

1 Présentation  
2 Identité  
3 Autres demandeurs / particuliers  
4 Autres demandeurs / personnes morales  
5 Terrain  
6 Cerfa  
7 **Pièces**

**Pièce**

Fichier

Déposez un fichier ou cliquez pour en sélectionner un.

Nouvelle pièce

Suivant Précédent Abandonner

Type de pièce  
⚠ valeur choisie invalide

DP1 | Plan de situation du terrain

prescription archéologique ou au titre de la loi du 1er août 2003 relative à l'archéologie préventive pour les installations classées

DP1 | Plan de situation du terrain

DP2 | Plan de masse coté dans les 3 dimensions

DP3 | Plan en coupe du terrain et de la construction

DP4 | Plan des façades et des toitures

DP5 | Représentation de l'aspect extérieur de la

Ainsi, avant de sélectionner chacun des fichiers, il faut utiliser la partie gauche de l'écran pour préciser de quelle pièce il s'agit. En cliquant sur la flèche descendante du rectangle, vous faites apparaître une liste qui n'est pas classée par ordre alphabétique. Il faut la dérouler presque entièrement pour arriver sur les propositions DPx (*se référer à l'illustration ci-dessus*).

Après avoir cliqué sur la ligne **DP1 | Plan de situation du terrain**, la prise en compte est effective si cet intitulé reste dans le rectangle à la disparition de la liste.

## Déclaration préalable

### Code de suivi

TSTLGCBT

- 1 Présentation
- 2 Identité
- 3 Autres demandeurs / particuliers
- 4 Autres demandeurs / personnes morales
- 5 Terrain
- 6 Cerfa
- 7 Pièces**

### Pièce

Fichier



Type de pièce

⚠ valeur choisie invalide

DP1 | Plan de situation du terrain

Nouvelle pièce

Suivant

Précédent

Abandonner

La façon de procéder pour faire enregistrer le fichier concerné est exactement la même que celle utilisée lors du téléchargement précédent pour le formulaire **CERFA**. Vérifiez néanmoins après chaque opération que le nom du fichier correspond bien à la désignation DPx préalablement pointée.

Le processus doit ensuite être répété autant de fois qu'il y a de pièces DPx à annexer au dossier. C'est en cliquant sur le bouton **Nouvelle pièce** que le logiciel vous offre la possibilité d'en ajouter une supplémentaire.

Les illustrations de la page suivante montrent le résultat final de cet enchaînement de commande pour une demande DP classique, à savoir constituée des annexes les plus courantes DP1, DP2, DP4 et DP5.

Pour terminer le processus, il faut cliquer sur le bouton **Suivant**.

## Déclaration préalable

### Code de suivi

TSTLGCBT

- 1 Présentation
- 2 Identité
- 3 Autres demandeurs / particuliers
- 4 Autres demandeurs / personnes morales
- 5 Terrain
- 6 Cerfa
- 7 Pièces**
- 8 Confirmation
- 9 Validation

### Pièce

Fichier



Type de pièce

PD1 | Plan de situation du terrain

### Pièce

Fichier



Type de pièce

⚠ valeur choisie invalide

DP2 | Plan de masse coté dans les 3 dimensions

### Pièce 🗑️

Fichier

Téléchargement terminé.  
DP4\_dossier Toto TITI.pdf

Type de pièce

DP4 | Plan des façades et des toitures ✕ ▼

### Pièce 🗑️

Fichier

Téléchargement terminé.  
DP5\_dossier Toto TIT.pdf

Type de pièce

⚠️ valeur choisie invalide  
 DP5 | Représentation de l'aspect extérieur de la ... ✕ ▼

Nouvelle pièce

Suivant

Précédent

Abandonner

## 4.8 DP - Etape n° 8

Cette page correspond à la demande de confirmation pour l'enregistrement de votre dossier avec le lieu et la date du jour. C'est la dernière page qui vous est proposée avec le bouton **Abandonner**. Autrement dit, jusqu'à cette étape, vous pouvez encore stopper la procédure sans qu'aucune prise en compte des informations que vous avez déjà fournies soit effective.

Par contre, dès lors que vous cochez cette case  Je confirme ma demande de déclaration préalable \* et que vous cliquez sur le bouton **Suivant**, le logiciel stocke votre dossier et informe les services en charge de son traitement qu'il y a eu un nouveau dépôt.

### Déclaration préalable

**Code de suivi**

TSTLGCBT

- 1 Présentation
- 2 Identité
- 3 Autres demandeurs / particuliers
- 4 Autres demandeurs / personnes morales
- 5 Terrain
- 6 Cerfa
- 7 Pièces
- 8 Confirmation

**Toto TITI**

Vous êtes sur le point de confirmer  **votre demande de déclaration préalable.**

Merci de valider ce choix en cochant la case ci-dessous.

Je confirme ma demande de déclaration préalable \*

Fait à \*  Le \*  🗑️

Suivant

Précédent

Abandonner

## 4.9 DP - Etape n° 9

La dernière page récapitule l'ensemble des informations que vous avez fournies durant les 8 étapes précédentes, de manière à ce que vous puissiez les contrôler.

## Déclaration préalable

### Code de suivi

TSTLGCBT

- 1 Présentation
- 2 Identité
- 3 Autres demandeurs / particuliers
- 4 Autres demandeurs / personnes morales
- 5 Terrain
- 6 Cerfa
- 7 Pièces
- 8 Confirmation
- 9 Validation**

**i** Vérifiez le contenu du formulaire puis cliquez sur « Valider ».

### Présentation

#### Commune de dépôt

Choisissez la commune sur laquelle vous souhaitez déposer votre demande

Saint-Thomas (31518)

#### Précisez votre demande

Type de déclaration préalable

Maison individuelle

## Identité

Vous êtes :  
Un particulier

## Identité

Civilité	Prénom	Nom
Monsieur	Toto	TITI

## Date et lieu de naissance

Date	Commune
23/01/1955	LILLE

Département	Pays
59	FRANCE

## Adresse

Numéro	Voie
3456	route de SAINTE-FOY

Complément	Lieu dit

Code postal	BP	Cedex	Localité
31470			SAINT-THOMAS

## Coordonnées

Adresse électronique	Téléphone
tototiti@gmail.com	0633955156

J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration

## Autres demandeurs / particuliers

### Autres demandeurs

Souhaitez-vous ajouter d'autres particuliers ?  
Non

## Autres demandeurs / personnes morales

### Autres demandeurs

Souhaitez-vous ajouter d'autres personnes morales ?  
Non

## Terrain

### Adresse du terrain

Numéro	Voie
3456	route de SAINTE-FOY

### Références cadastrales

Préfixe	Section	Numéro
000	D	999

### Cerfa

Cerfa



### Pièces

#### Pièce

Fichier



Type de pièce

PC1 | Plan de situation du terrain

## 4.10 DP – prise en compte

Pour vous signifier la bonne prise en compte de votre dossier, vous verrez apparaître cette fenêtre d'acquittement, mentionnant le n° qui a été attribué à votre demande ainsi qu'un rappel du code de suivi (*se référer au paragraphe suivant*).

### Déclaration préalable

Le formulaire a été enregistré le 17/01/2022 12:04 avec le numéro 27-229.

Vous pouvez revenir sur cette page en utilisant ce code de suivi : [TSTLGCBT](#)

### Résumé (afficher le détail de la demande)

### Historique



[Retour à l'accueil](#)

Après avoir cliqué sur la ligne [Retour à l'accueil](#), vous constaterez sur la page d'accueil que la cellule « **Demandes en cours** » a été rafraîchie avec la référence de votre dossier et son statut « En attente de récépissé ».

### Demandes en cours

- ▶ Déclaration préalable  
27-229  
En attente de récépissé



## 5 PERMIS DE CONSTRUIRE « MAISON INDIVIDUELLE »

Il est primordial de préparer numériquement (*format PDF ou JPEG*) toutes les pièces à télécharger avant de débiter la procédure, sinon vous serez amené à l'abandonner puis à la reprendre. Il s'agit à minima :

- du CERFA 13406 au format PDF complété et signé (*le document vierge est sur le site internet de SAINT-THOMAS au début de l'article « [DEMARCHES ADMINISTRATIVES](#) » du menu « URBANISME »*).
- de la pièce PCMI1 : plan de situation du terrain
- de la pièce PCMI2 : plan de masse
- de la pièce PCMI3 : plan en coupe du terrain
- de la pièce PCMI5 : plan des façades et des toitures

**Remarques importantes :** *Surtout ne regroupez pas toutes ces pièces dans un même fichier. A une pièce doit correspondre un seul fichier.*

*Pour la pièce PCMI1, nous vous conseillons de consulter cet article du site internet : « [PARCELLES CADASTRALES](#) » du menu « URBANISME ».*

Dans tous les sous-paragraphes ci-après, vous trouverez une explication succincte pour chacune des pages présentées chronologiquement à l'écran, ainsi qu'une illustration pour exemple. A vous de l'adapter à votre projet, notamment pour les pièces à annexer au CERFA.

La démarche de saisie du dossier se décompose en 9 étapes.

### 5.1 PC - Etape n° 1

La première page présentée vous permet tout d'abord, de télécharger le formulaire CERFA à compléter, si vous ne l'avez pas déjà récupéré sur notre site internet.

Vous constatez en haut à gauche, qu'un « **Code de suivi** » composé de 8 lettres en majuscule a été affecté à votre demande. Il faut impérativement le noter avant la fin de la procédure (*il figure sur toutes les autres pages qui vont suivre ...*) car c'est lui qui vous permettra de suivre l'avancement de votre dossier.

**Permis de construire**

**Code de suivi**  
QQZVNNLT

**1** **Présentation**

2 Identité

3 Autres demandeurs / particuliers

4 Autres demandeurs / personnes morales

5 Terrain

6 Cerfa

7 Pièces

8 Confirmation

9 Validation

Le permis de construire est une autorisation d'urbanisme délivrée par la mairie de la commune où se situe votre projet.

Il concerne les **constructions nouvelles**, même sans fondation, **de plus de 20 m<sup>2</sup> de surface de plancher** (unité de calcul des surfaces des constructions servant à la délivrance des autorisations d'urbanisme) **ou d'emprise au sol** (projection verticale du volume de la construction, tous débords et surplombs inclus). Toutefois, les ornements (exemple : marquises) sont exclus, ainsi que les débords de toiture lorsqu'ils ne sont pas soutenus par des poteaux ou des encorbellements.

Pour les bâtiments existants, des travaux d'extension ainsi que le changement de destination peuvent également être soumis à permis.

Les travaux qui ne relèvent pas du permis de construire sont en principe soumis à déclaration préalable de travaux.

Ce service vous permet d'effectuer votre demande dématérialisée de permis de construire

**Mode d'emploi**

1. Télécharger et compléter le formulaire Cerfa pour une maison individuelle et/ou ses annexes (PCMI) (pdf) ou  
2. Télécharger et compléter le formulaire Cerfa pour tout autre projet (pdf) ← CERFA 13409-xx  
3. Compléter le formulaire ci-dessous  
3. Joindre les documents complétés à votre demande

**Plus d'informations**

- Fiche pratique : Permis de construire

**CERFA 13406-xx**

**CERFA 13409-xx**

En bas de page, vous sélectionnez ensuite la commune concernée et le contexte du projet. Sachez également que les 5 chiffres entre parenthèses qui suivent le nom de la commune correspondent à un n° INSEE et non au code postal.

Exploitation de la plateforme « IDE'AU »	Commune de SAINT-THOMAS – © Droits réservés. Cette notice est décorrélée des services d'urbanisme officiels ; elle n'est fournie qu'à titre indicatif pour faciliter la démarche aux personnes non familiarisées avec les outils numériques en ligne.	Page 17 / 46
--	---	--------------

**Attention, le type de permis de construire est en correspondance avec le formulaire CERFA pré-choisi.**

## Commune de dépôt

Choisissez la commune sur laquelle vous souhaitez déposer votre demande \*

Saint-Thomas (31518) ▼

## Précisez votre demande

Type de permis de construire \*

Maison individuelle  Autre projet

CERFA 13406-xx

CERFA 13409-xx

Suivant

Abandonner

Il faut cliquer sur le bouton **Suivant** pour poursuivre la procédure. Si par contre, vous venez de récupérer le formulaire CERFA et que l'ensemble de vos pièces à annexer ne sont pas prêtes, c'est le bouton **Abandonner** qu'il faut utiliser pour reprendre la démarche ultérieurement. Dans ce cas, il est normal qu'un nouveau « Code de suivi » vous soit affecté.

Avant de poursuivre la saisie du dossier, une acceptation des **CGU** (*Condition Générales d'Utilisation de ce site pour saisine dématérialisée*) vous est demandée :

## Acceptation des CGU

Pour continuer, vous devez accepter les *Conditions Générales d'Utilisation* lien ci-dessous.

> Condition Générale d'Utilisation <

J'accepte les CGU \*

Suivant

Précédent

Abandonner

## 5.2 PC - Etape n° 2

Cette page correspond à la saisie de vos informations personnelles, avec entre autres, les coordonnées permettant de vous joindre ; l'adresse 'courriel' renseignée étant celle à laquelle les « accusés / réceptionnés » sont envoyés.

## Permis de construire

### Code de suivi

QQZVNNLT

- 1 Présentation
- 2 Identité**
- 3 Autres demandeurs / particuliers
- 4 Autres demandeurs / personnes morales
- 5 Terrain
- 6 Cerfa
- 7 Pièces
- 8 Confirmation
- 9 Validation

Vous êtes : \*

Un particulier  Une personne morale

### Identité

Civilité

Monsieur  Madame

Prénom \*

Toto

Nom \*

TITI

### Date et lieu de naissance

Date \*

23/01/1955



Commune \*

LILLE

Département

59

Pays

FRANCE

### Adresse

Numéro

3456

Voie

route de SAINTE-FOY

## 5.3 PC - Etape n° 3

Cette page permet d'ajouter une autre personne sur le dossier de demande.

## Permis de construire

### Code de suivi

QQZVNNLT

- 1 Présentation
- 2 Identité
- 3 Autres demandeurs / particuliers**

### Autres demandeurs

Souhaitez-vous ajouter d'autres particuliers ? \*

Non  Oui

Suivant

Précédent

Abandonner

## 5.4 PC - Etape n° 4

Cette page est identique à la précédente, excepté qu'il s'agit maintenant de 'société' et non plus de 'particulier'.

## Permis de construire

### Code de suivi

QQZVNNLT

- 1 Présentation
- 2 Identité
- 3 Autres demandeurs / particuliers
- 4 Autres demandeurs / personnes morales**

### Autres demandeurs

Souhaitez-vous ajouter d'autres personnes morales ? \*

Non  Oui

Suivant

Précédent

Abandonner

## 5.5 PC - Etape n° 5

La page suivante concerne le terrain sur lequel vous comptez réaliser le projet objet de la demande. Le cas échéant, vous pouvez déclarer d'autres parcelles si l'aménagement prévu s'étale sur plusieurs.

Pour la référence cadastrale de la parcelle considérée, vous pouvez consulter cet article du site internet : « [PARCELLES CADASTRALES](#) » du menu « URBANISME ». Il mentionne plus particulièrement, un mode opératoire pour obtenir le fichier que vous pourrez associer à la pièce annexée PCMI1.

### Permis de construire

#### Code de suivi

QQZVNNLT

1 Présentation

2 Identité

3 Autres demandeurs / particuliers

4 Autres demandeurs / personnes morales

5 Terrain

6 Cerfa

7 Pièces

8 Confirmation

9 Validation

#### Adresse du terrain

Numéro	Voie *
3456	route de SAINTE-FOY
Complément	Lieu dit
Code postal *	Localité *
31470	SAINTE-THOMAS
Superficie totale du terrain (m2)	
7000	

#### Références cadastrales

Préfixe *	Section *	Numéro *
000	D	999

Ajouter une autre parcelle

Suivant

Précédent



Abandonner

## 5.6 PC - Etape n° 6

A partir de cette page, la présentation d'écran ne correspond plus à de la saisie de caractères mais à une dépose des pièces à joindre.

La première à enregistrer est le formulaire **CERFA** que vous avez préalablement rempli et signé. Il est impératif que l'ensemble des feuilles le constituant soit regroupé dans un même fichier au format PDF. Le logiciel de téléchargement ne prévoit pas une prise en compte folio par folio.

Deux manières de procéder sont envisageables :

- La première consiste à cliquer sur l'icône  pour ouvrir une fenêtre vous permettant de pointer le fichier adéquat (équivalente à la ressource *EXPLORER* de *WINDOWS*). Dans la dénomination de ce fichier, il est judicieux d'y mettre votre nom en préfixe ou suffixe.
- La seconde consiste à faire glisser (maintien appuyé du clic gauche de la souris) le fichier adéquat d'une première fenêtre (*EXPLORER* de *WINDOWS*) jusqu'à la zone grisée de la fenêtre *IDE'AU* dans laquelle se trouve l'icône .

**Permis de construire**

**Code de suivi** Cerfa \*

QQZVNNLT

- 1 Présentation
- 2 Identité
- 3 Autres demandeurs / particuliers
- 4 Autres demandeurs / personnes morales
- 5 Terrain
- 6 Cerfa**

Déposez un fichier ou cliquez pour en sélectionner un.

Suivant   Précédent   Abandonner

A l'issue du téléchargement, le commentaire de la zone grisé est réactualisé. Dès lors que l'opération s'est effectuée correctement, vous devez y voir apparaître la dénomination de votre fichier comme dans l'exemple ci-dessous.

**Permis de construire**

**Code de suivi** Cerfa \*

QQZVNNLT

- 1 Présentation
- 2 Identité
- 3 Autres demandeurs / particuliers
- 4 Autres demandeurs / personnes morales
- 5 Terrain
- 6 Cerfa**

Téléchargement terminé.  
cerfa\_13406-08\_dossier totoTITI.pdf

Suivant   Précédent   Abandonner

## 5.7 PC - Etape n° 7

Le principe de la page suivante est quasi-identique. La différence vient du fait qu'il s'agit maintenant de fournir les multiples plans ou photographies (*pièces PCMIx, voire Fx*), toujours en privilégiant les formats PDF ou JPEG de taille inférieure à 20 Moctets.

## Permis de construire

### Code de suivi

QQZVNNLT

- 1 Présentation
- 2 Identité
- 3 Autres demandeurs / particuliers
- 4 Autres demandeurs / personnes morales
- 5 Terrain
- 6 Cerfa
- 7 **Pièces**

### Pièce

Fichier



Nouvelle pièce

Suivant

Précédent

Abandonner

Type de pièce

- PCMI1 | Plan de situation du terrain
- PCMI2 | Plan de masse des constructions à édifier ou à modifier
- PCMI3 | Plan en coupe du terrain et de la construction
- PCMI4 | Notice décrivant le terrain et présentant le projet

Ainsi, avant de sélectionner chacun des fichiers, il faut utiliser la partie gauche de l'écran pour préciser de quelle pièce il s'agit. En cliquant sur la flèche descendante du rectangle, vous faites apparaître une liste qui n'est pas classée par ordre alphabétique. Il faut la dérouler presque entièrement pour arriver sur les propositions PCMIx (*se référer à l'illustration ci-dessus*).

Après avoir cliqué sur la ligne **PCMI1 | Plan de situation du terrain**, la prise en compte est effective si cet intitulé reste dans le rectangle à la disparition de la liste.

## Permis de construire

### Code de suivi

QQZVNNLT

- 1 Présentation
- 2 Identité
- 3 Autres demandeurs / particuliers
- 4 Autres demandeurs / personnes morales
- 5 Terrain
- 6 Cerfa
- 7 **Pièces**

### Pièce

Fichier



Nouvelle pièce

Suivant

Précédent

Abandonner

Type de pièce

PCMI1 | Plan de situation du terrain

La façon de procéder pour faire enregistrer le fichier concerné est exactement la même que celle utilisée lors du téléchargement précédent pour le formulaire **CERFA**. Vérifiez néanmoins après chaque opération que le nom du fichier correspond bien à la désignation PCMIx préalablement pointée.

Le processus doit ensuite être répété autant de fois qu'il y a de pièces PCMIx à annexer au dossier. C'est en cliquant sur le bouton **Nouvelle pièce** que le logiciel vous offre la possibilité d'en ajouter une supplémentaire.

Les illustrations de la page suivante montrent le résultat final de cet enchaînement de commande pour une demande PC classique, à savoir constituée des annexes les plus courantes PCMI1, PCMI2, PCMI3 et PCMI5.

Pour terminer le processus, il faut cliquer sur le bouton **Suivant**.

## Permis de construire

### Code de suivi

QQZVNNLT

- 1 Présentation
- 2 Identité
- 3 Autres demandeurs / particuliers
- 4 Autres demandeurs / personnes morales
- 5 Terrain
- 6 Cerfa
- 7 Pièces**
- 8 Confirmation
- 9 Validation

### Pièce

Fichier



Type de pièce

PD1 | Plan de situation du terrain x ▼

### Pièce

Fichier



Type de pièce

PCMI2 | Plan de masse des constructions à édif... x ▼

### Pièce

Fichier



Type de pièce

PCMI3 | Plan en coupe du terrain et de la constr... x ▼

### Pièce

Fichier



Type de pièce

PCMI5 | Plan des façades et des toitures x ▼

Nouvelle pièce

Suivant

Précédent

Abandonner

## 5.8 PC - Etape n° 8

Cette page correspond à la demande de confirmation pour l'enregistrement de votre dossier avec le lieu et la date du jour. C'est la dernière page qui vous est proposée avec le bouton **Abandonner**. Autrement dit, jusqu'à cette étape, vous pouvez encore stopper la procédure sans qu'aucune prise en compte des informations que vous avez déjà fournies soit effective.

Par contre, dès lors que vous cochez cette case

Je confirme ma demande de déclaration préalable \* et que vous cliquez sur le bouton **Suivant**, le logiciel stocke votre dossier et informe les services en charge de son traitement qu'il y a eu un nouveau dépôt.

## Permis de construire

### Code de suivi

QQZVNNLT

- 1 Présentation
- 2 Identité
- 3 Autres demandeurs / particuliers
- 4 Autres demandeurs / personnes morales
- 5 Terrain
- 6 Cerfa
- 7 Pièces
- 8 Confirmation**

Toto TITI

Vous êtes sur le point de confirmer  **votre demande de permis de construire**.

Merci de valider ce choix en cochant la case ci-dessous.

Je confirme ma demande de permis de construire \*

Fait à \*

SAINT-THOMAS

Le \*

24/01/2022

Suivant

Précédent

Abandonner

## 5.9 PC - Etape n° 9

La dernière page récapitule l'ensemble des informations que vous avez fournies durant les 8 étapes précédentes, de manière à ce que vous puissiez les contrôler.

## Permis de construire

### Code de suivi

QQZVNNLT

- 1 Présentation
- 2 Identité
- 3 Autres demandeurs / particuliers
- 4 Autres demandeurs / personnes morales
- 5 Terrain
- 6 Cerfa
- 7 Pièces
- 8 Confirmation
- 9 Validation**



Vérifiez le contenu du formulaire puis cliquez sur « Valider ».

## Présentation

### Commune de dépôt

Choisissez la commune sur laquelle vous souhaitez déposer votre demande

Saint-Thomas (31518)

### Précisez votre demande

Type de permis de construire

Maison individuelle



## Identité

Vous êtes :  
Un particulier

## Identité

Civilité	Prénom	Nom
Monsieur	Toto	TITI

## Date et lieu de naissance

Date	Commune
23/01/1955	LILLE

Département	Pays
59	FRANCE

## Adresse

Numéro	Voie
3456	route de SAINTE-FOY

Complément	Lieu dit
------------	----------

Code postal	BP	Cedex	Localité
31470			SAINT-THOMAS

## Coordonnées

Adresse électronique	Téléphone
<a href="mailto:tototiti@gmail.com">tototiti@gmail.com</a>	0633955156

J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration

## Autres demandeurs / particuliers

### Autres demandeurs

Souhaitez-vous ajouter d'autres particuliers ?  
Non

## Autres demandeurs / personnes morales

### Autres demandeurs

Souhaitez-vous ajouter d'autres personnes morales ?  
Non

## Terrain

### Adresse du terrain

Numéro	Voie
3456	route de SAINTE-FOY

### Références cadastrales

Préfixe	Section	Numéro
000	D	999

### Cerfa

Cerfa



### Pièces

#### Pièce

Fichier



Type de pièce

PC1 | Plan de situation du terrain

## 5.10 PC – prise en compte

Pour vous signifier la bonne prise en compte de votre dossier, vous verrez apparaître cette fenêtre d'acquiescement, mentionnant le n° qui a été attribué à votre demande ainsi qu'un rappel du code de suivi (*se référer au paragraphe suivant*).

### Permis de construire

Le formulaire a été enregistré le 17/01/2022 12:04 avec le numéro 27-229.

Vous pouvez revenir sur cette page en utilisant ce code de suivi : TSTLGCBT

### Résumé (afficher le détail de la demande)

### Historique

 Demande enregistrée  
17/01/2022 12:04  
Toto TITI

[Retour à l'accueil](#)

Après avoir cliqué sur la ligne [Retour à l'accueil](#), vous constaterez sur la page d'accueil que la cellule « **Demandes en cours** » a été rafraîchie avec la référence de votre dossier et son statut « En attente de récépissé ».

### Demandes en cours

▶ **Permis de construire**  
27-229  
En attente de récépissé

## 6 PERMIS D'AMENAGER

Il est primordial de préparer numériquement (*format PDF ou JPEG*) toutes les pièces à télécharger avant de débiter la procédure, sinon vous serez amené à l'abandonner puis à la reprendre. Il s'agit à minima :

- du CERFA 13409 au format PDF complété et signé (*le document vierge est sur le site internet de SAINT-THOMAS au début de l'article « [DEMARCHES ADMINISTRATIVES](#) » du menu « URBANISME »*).
- de la pièce PC1 : plan de situation du terrain
- de la pièce PC2 : plan de masse
- de la pièce PC3 : plan en coupe du terrain
- de la pièce PC5 : plan des façades et des toitures

**Remarques importantes :** *Surtout ne regroupez pas toutes ces pièces dans un même fichier. A une pièce doit correspondre un seul fichier.*

*Pour la pièce PC1, nous vous conseillons de consulter cet article du site internet : « [PARCELLES CADASTRALES](#) » du menu « URBANISME ».*

Dans tous les sous-paragraphes ci-après, vous trouverez une explication succincte pour chacune des pages présentées chronologiquement à l'écran, ainsi qu'une illustration pour exemple. A vous de l'adapter à votre projet, notamment pour les pièces à annexer au CERFA.

La démarche de saisie du dossier se décompose en 9 étapes.

### 6.1 PA - Etape n° 1

#### Permis d'aménager

##### Code de suivi

RBTJBDZF

1 **Présentation**

2 Identité

3 Autres demandeurs / particuliers

4 Autres demandeurs / personnes morales

5 Terrain

6 Cerfa

7 Pièces

8 Confirmation

9 Validation

Le permis d'aménager est une autorisation d'urbanisme qui permet à l'administration de contrôler les aménagements réalisés sur un terrain.

Le permis d'aménager concerne, par exemple, la création d'un lotissement, d'un camping ou d'aires de stationnement.

Les opérations soumises à cette autorisation peuvent varier si votre projet est situé dans le périmètre d'un secteur sauvegardé, dans un espace remarquable ou dans un milieu littoral à préserver.

Ce service dématérialisé permet d'effectuer une demande de permis d'aménager.

#### Mode d'emploi

1. Télécharger et compléter le formulaire *Cerfa (pdf)* demande de permis d'aménager
2. Cliquer sur suivant ci-dessous et compléter le formulaire en ligne
3. Joindre les documents complétés à votre demande

#### Plus d'informations

- [Fiche pratique : Permis d'aménager](#)

#### Commune de dépôt

Choisissez la commune sur laquelle vous souhaitez déposer votre demande \*

Saint-Thomas (31518) ▼

Suivant

Abandonner

La première page présentée vous permet tout d'abord, de télécharger le formulaire CERFA à compléter, si vous ne l'avez pas déjà récupéré sur notre site internet.

Vous constatez en haut à gauche, qu'un « **Code de suivi** » composé de 8 lettres en majuscule a été affecté à votre demande. Il faut impérativement le noter avant la fin de la procédure (*il figure sur toutes les autres pages qui vont suivre ...*) car c'est lui qui vous permettra de suivre l'avancement de votre dossier.

En bas de page, vous sélectionnez ensuite la commune concernée. Sachez également que les 5 chiffres entre parenthèses qui suivent le nom de la commune correspondent à un n° INSEE et non au code postal.

Il faut cliquer sur le bouton **Suivant** pour poursuivre la procédure. Si par contre, vous venez de récupérer le formulaire CERFA et que l'ensemble de vos pièces à annexer ne sont pas prêtes, c'est le bouton **Abandonner** qu'il faut utiliser pour reprendre la démarche ultérieurement. Dans ce cas, il est normal qu'un nouveau « Code de suivi » vous soit affecté.

Avant de poursuivre la saisie du dossier, une acceptation des **CGU** (*Condition Générales d'Utilisation de ce site pour saisine dématérialisée*) vous est demandée :

## Acceptation des CGU

Pour continuer, vous devez accepter les *Conditions Générales d'Utilisation* lien ci-dessous.

> Condition Générale d'Utilisation <

J'accepte les CGU \*

**Suivant**      **Précédent**      **Abandonner**

## 6.2 PA - Etape n° 2

Cette page correspond à la saisie de vos informations personnelles, avec entre autres, les coordonnées permettant de vous joindre ; l'adresse 'courriel' renseignée étant celle à laquelle les « accusés / réceptionnés » sont envoyés.

### Permis d'aménager

#### Code de suivi

RBTJBDZF

1 Présentation

**2 Identité**

3 Autres demandeurs / particuliers

4 Autres demandeurs / personnes morales

5 Terrain

6 Cerfa

7 Pièces

8 Confirmation

9 Validation

Vous êtes : \*

Un particulier     Une personne morale

### Identité

Civilité

Monsieur     Madame

Prénom \*

Toto

Nom \*

TITI

### Date et lieu de naissance

Date \*

23/01/1955



Commune \*

LILLE

Département

59

Pays

FRANCE

### 6.3 PA - Etape n° 3

Cette page permet d'ajouter une autre personne sur le dossier de demande.

#### Permis d'aménager

##### Code de suivi

RBTJBDZF

- 1 Présentation
- 2 Identité
- 3 **Autres demandeurs / particuliers**

#### Autres demandeurs

Souhaitez-vous ajouter d'autres particuliers ? \*

Non  Oui

Suivant

Précédent

Abandonner

### 6.4 PA - Etape n° 4

Cette page est identique à la précédente, excepté qu'il s'agit maintenant de 'société' et non plus de 'particulier'.

#### Permis d'aménager

##### Code de suivi

RBTJBDZF

- 1 Présentation
- 2 Identité
- 3 Autres demandeurs / particuliers
- 4 **Autres demandeurs / personnes morales**

#### Autres demandeurs

Souhaitez-vous ajouter d'autres personnes morales ? \*

Non  Oui

Suivant

Précédent

Abandonner

### 6.5 PA - Etape n° 5

La page suivante concerne le terrain sur lequel vous comptez réaliser le projet objet de la demande. Le cas échéant, vous pouvez déclarer d'autres parcelles si l'aménagement prévu s'étale sur plusieurs.

Pour la référence cadastrale de la parcelle considérée, vous pouvez consulter cet article du site internet : « [PARCELLES CADASTRALES](#) » du menu « URBANISME ». Il mentionne plus particulièrement, un mode opératoire pour obtenir le fichier que vous pourrez associer à la pièce annexée PC1.

## Permis d'aménager

### Code de suivi

RBTJBDZF

- 1 Présentation
- 2 Identité
- 3 Autres demandeurs / particuliers
- 4 Autres demandeurs / personnes morales
- 5 Terrain**
- 6 Cerfa
- 7 Pièces
- 8 Confirmation
- 9 Validation

### Adresse du terrain

Numéro	Voie *
3456	route de SAINTE-FOY
Complément	Lieu dit
Code postal *	Localité *
31470	SAIN'T-THOMAS
Superficie totale du terrain (m2)	
7000	

### Références cadastrales

Préfixe *	Section *	Numéro *
000	D	999

Ajouter une autre parcelle

Suivant

Précédent



Abandonner

## 6.6 PA - Etape n° 6

A partir de cette page, la présentation d'écran ne correspond plus à de la saisie de caractères mais à une dépose des pièces à joindre.

La première à enregistrer est le formulaire **CERFA** que vous avez préalablement rempli et signé. Il est impératif que l'ensemble des feuilles le constituant soit regroupé dans un même fichier au format PDF. Le logiciel de téléchargement ne prévoit pas une prise en compte folio par folio.

Deux manières de procéder sont envisageables :

- La première consiste à cliquer sur l'icône  pour ouvrir une fenêtre vous permettant de pointer le fichier adéquat (équivalente à la ressource *EXPLORER de WINDOWS*). Dans la dénomination de ce fichier, il est judicieux d'y mettre votre nom en préfixe ou suffixe.
- La seconde consiste à faire glisser (maintien appuyé du clic gauche de la souris) le fichier adéquat d'une première fenêtre (*EXPLORER de WINDOWS*) jusqu'à la zone grisée de la fenêtre IDE'AU dans laquelle se trouve l'icône .

## Permis d'aménager

### Code de suivi

RBTJBDZF

- 1 Présentation
- 2 Identité
- 3 Autres demandeurs / particuliers
- 4 Autres demandeurs / personnes morales
- 5 Terrain
- 6 Cerfa**

Cerfa \*



Suivant

Précédent

Abandonner

A l'issue du téléchargement, le commentaire de la zone grisé est réactualisé. Dès lors que l'opération s'est effectuée correctement, vous devez y voir apparaître la dénomination de votre fichier comme dans l'exemple ci-dessous.

## Permis d'aménager

### Code de suivi

RBTJBDZF

- 1 Présentation
- 2 Identité
- 3 Autres demandeurs / particuliers
- 4 Autres demandeurs / personnes morales
- 5 Terrain
- 6 Cerfa**

Cerfa \*



Suivant

Précédent

Abandonner

## 6.7 PA - Etape n° 7

Le principe de la page suivante est quasi-identique. La différence vient du fait qu'il s'agit maintenant de fournir les multiples plans ou photographies (*pièces PCx, voire Fx*), toujours en privilégiant les formats PDF ou JPEG de taille inférieure à 20 Moctets.

## Permis d'aménager

### Code de suivi

ZHNQNSHC

- 1 Présentation
- 2 Identité
- 3 Autres demandeurs / particuliers
- 4 Autres demandeurs / personnes morales
- 5 Terrain
- 6 Cerfa
- 7 **Pièces**

### Pièce

Fichier



Nouvelle pièce

Suivant

Précédent

Abandonner

Type de pièce

PC1 | Plan de situation du terrain

A8 | Descriptif des moyens mis en oeuvre pour éviter toute atteinte au patrimoine protégé

**PC1 | Plan de situation du terrain**

PC2 | Plan de masse des constructions à édifier ou à modifier

PC3 | Plan en coupe du terrain et de la construction

PC4 | Notice décrivant le terrain et présentant le projet

Ainsi, avant de sélectionner chacun des fichiers, il faut utiliser la partie gauche de l'écran pour préciser de quelle pièce il s'agit. En cliquant sur la flèche descendante du rectangle, vous faites apparaître une liste qui n'est pas classée par ordre alphabétique. Il faut la dérouler pour arriver sur les propositions PCx (*se référer à l'illustration ci-dessus*).

Après avoir cliqué sur la ligne **PC1 | Plan de situation du terrain**, la prise en compte est effective si cet intitulé reste dans le rectangle à la disparition de la liste.

## Permis d'aménager

### Code de suivi

RBTJBDZF

- 1 Présentation
- 2 Identité
- 3 Autres demandeurs / particuliers
- 4 Autres demandeurs / personnes morales
- 5 Terrain
- 6 Cerfa
- 7 **Pièces**

### Pièce

Fichier



Nouvelle pièce

Suivant

Précédent

Abandonner

Type de pièce

PC1 | Plan de situation du terrain

La façon de procéder pour faire enregistrer le fichier concerné est exactement la même que celle utilisée lors du téléchargement précédent pour le formulaire **CERFA**. Vérifiez néanmoins après chaque opération que le nom du fichier correspond bien à la désignation PCx préalablement pointée.

Le processus doit ensuite être répété autant de fois qu'il y a de pièces PCx à annexer au dossier. C'est en cliquant sur le bouton **Nouvelle pièce** que le logiciel vous offre la possibilité d'en ajouter une supplémentaire.

Les illustrations de la page suivante montrent le résultat final de cet enchaînement de commande pour une demande d'aménagement classique, à savoir constituée des annexes les plus courantes PC1, PC2, PC3 et PC5.

Pour terminer le processus, il faut cliquer sur le bouton **Suivant**.



## Permis d'aménager

### Code de suivi

RBTJBDZF

- 1 Présentation
- 2 Identité
- 3 Autres demandeurs / particuliers
- 4 Autres demandeurs / personnes morales
- 5 Terrain
- 6 Cerfa
- 7 Pièces**
- 8 Confirmation
- 9 Validation

### Pièce

Fichier



Type de pièce

PC1 | Plan de situation du terrain x ▼

### Pièce

Fichier



Type de pièce

PC2 | Plan de masse des constructions à édifier ... x ▼

### Pièce

Fichier



Type de pièce

PC3 | Plan en coupe du terrain et de la construct... x ▼

### Pièce

Fichier



Type de pièce

PC5 | Plan des façades et des toitures x ▼

Nouvelle pièce

Suivant

Précédent

Abandonner

## 6.8 PA - Etape n° 8

Cette page correspond à la demande de confirmation pour l'enregistrement de votre dossier avec le lieu et la date du jour. C'est la dernière page qui vous est proposée avec le bouton **Abandonner**. Autrement dit, jusqu'à cette étape, vous pouvez encore stopper la procédure sans qu'aucune prise en compte des informations que vous avez déjà fournies soit effective.

Par contre, dès lors que vous cochez cette case  Je confirme ma demande de permis d'aménager\* et que vous cliquez sur le bouton **Suivant**, le logiciel stocke votre dossier et informe les services en charge de son traitement qu'il y a eu un nouveau dépôt.

## Permis d'aménager

### Code de suivi

RBTJBDZF

1 Présentation

2 Identité

3 Autres demandeurs / particuliers

4 Autres demandeurs / personnes morales

5 Terrain

6 Cerfa

7 Pièces

8 **Confirmation**

Toto TITI

Vous êtes sur le point de confirmer **votre demande de permis d'aménager**.

Merci de valider ce choix en cochant la case ci-dessous.

Je confirme ma demande de permis d'aménager \*

Fait à \*

SAINT-THOMAS

Le \*

26/01/2022

Suivant

Précédent

Abandonner

## 6.9 PA - Etape n° 9

La dernière page récapitule l'ensemble des informations que vous avez fournies durant les 8 étapes précédentes, de manière à ce que vous puissiez les contrôler.

### Permis d'aménager

#### Code de suivi

RBTJBDZF

1 Présentation

2 Identité

3 Autres demandeurs / particuliers

4 Autres demandeurs / personnes morales

5 Terrain

6 Cerfa

7 Pièces

8 Confirmation

9 **Validation**

 Vérifiez le contenu du formulaire puis cliquez sur « Valider ».

#### Présentation

##### Commune de dépôt

Choisissez la commune sur laquelle vous souhaitez déposer votre demande

Saint-Thomas (31518)

#### Identité

Vous êtes :

Un particulier

#### Identité

Civilité

Monsieur

Prénom

Toto

Nom

TITI

## Date et lieu de naissance

Date	Commune
23/01/1955	LILLE

Département	Pays
59	FRANCE

## Adresse

Numéro	Voie
3456	route de SAINTE-FOY

Complément	Lieu dit
------------	----------

Code postal	BP	Cedex	Localité
31470			SAINTE-THOMAS

## Coordonnées

Adresse électronique	Téléphone
tototiti@gmail.com	0633955156

J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration

## Autres demandeurs / particuliers

### Autres demandeurs

Souhaitez-vous ajouter d'autres particuliers ?

Non

## Autres demandeurs / personnes morales

### Autres demandeurs

Souhaitez-vous ajouter d'autres personnes morales ?

Non

## Adresse du terrain

Numéro 3456 Voie route de SAINTE-FOY

Complément Lieu dit

Code postal 31470 Localité SAINT-THOMAS

Superficie totale du terrain (m2)  
7000

## Références cadastrales

Préfixe 000 Section D Numéro 999

## Cerfa

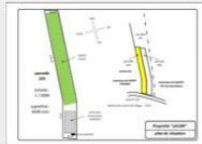
Cerfa



## Pièces

### Pièce

Fichier



Type de pièce

PC1 | Plan de situation du terrain

## 6.10 PA – prise en compte

Pour vous signifier la bonne prise en compte de votre dossier, vous verrez apparaître cette fenêtre d'acquiescement, mentionnant le n° qui a été attribué à votre demande ainsi qu'un rappel du code de suivi (*se référer au paragraphe suivant*).

### Permis d'aménager

Le formulaire a été enregistré le 17/01/2022 12:04 avec le numéro 27-229.

Vous pouvez revenir sur cette page en utilisant ce code de suivi : TSTLGCBT

### Résumé (afficher le détail de la demande)

### Historique

● Demande enregistrée  
17/01/2022 12:04  
Toto TITI

[Retour à l'accueil](#)

Après avoir cliqué sur la ligne [Retour à l'accueil](#), vous constaterez sur la page d'accueil que la cellule « **Demandes en cours** » a été rafraîchie avec la référence de votre dossier et son statut « En attente de réception ».

## Demandes en cours

- ▶ Demande d'aménagement  
27-229  
En attente de récépissé

## 7 COMPLEMENT DE DOSSIER

Dans le contexte où il est nécessaire d'intervenir sur un dossier déjà enregistré, la page de l'onglet « **Accueil** » vous présente la fenêtre illustrée ci-dessous, intitulée « **Actes sur dossier existant** ». A vous de sélectionner l'opération que vous souhaitez effectuer.

Actes sur dossier existant	
▶ Dépôt de pièces complémentaires ou supplémentaires	🔍
▶ Transfert de permis	🔍
▶ Prorogation de permis ou de déclaration préalable	🔍
▶ Annulation de permis	🔍
▶ Permis modificatif	🔍
▶ Déclaration d'ouverture de chantier (DOC)	🔍
▶ Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT)	🔍

Ensuite, les pages qui vous seront présentées dépendent du type de dossier que vous êtes en train d'élaborer. Ainsi, laissez-vous guider par les thèmes évoqués chronologiquement dans chacune des fenêtres apparaissant à l'écran.

Les deux paragraphes qui suivent illustrent les premières étapes pour les contextes les plus classiques, à savoir « **Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux** » et « **Dépôt de pièces complémentaires** ».

## 8 ACHEVEMENT DES TRAVAUX

Il est primordial de préparer numériquement (*format PDF*) le CERFA 13408 complété et signé (*le document vierge est sur le site internet de SAINT-THOMAS au début de l'article « [DEMARCHES ADMINISTRATIVES](#) » du menu « URBANISME »*).

La démarche de saisie du dossier se décompose en 7 étapes. Dans tous les sous-paragraphes ci-après, vous trouverez une explication succincte pour les deux premières sachant que les suivantes sont identiques à celles effectuées lors de la dépose de la demande.

## 8.1 DAACT - Etape n° 1

### Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT)

**Code de suivi**  
NKXWWQXX

Le titulaire d'une autorisation d'urbanisme doit adresser une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) à la mairie pour signaler la fin des travaux.

Ce service dématérialisé permet de déposer une **Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT)** :

- pour un permis de construire
- pour un permis d'aménager
- pour une déclaration préalable

Les autres types d'autorisation (Permis de démolir, etc) ne sont pas soumis à cette déclaration.

**Plus d'informations**

- [Fiche pratique : Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux](#)

**Commune de dépôt**

Choisissez la commune sur laquelle vous souhaitez déposer votre demande \*

Saint-Thomas (31518) ▼

[Suivant](#) [Abandonner](#)

La première page présentée vous permet tout d'abord, de télécharger le formulaire CERFA 13408 à compléter, si vous ne l'avez pas déjà récupéré sur notre site internet.

Vous constatez en haut à gauche, qu'un « **Code de suivi** » composé de 8 lettres en majuscule a été affecté à votre demande. Il faut impérativement le noter avant la fin de la procédure (*il figure sur toutes les autres pages qui vont suivre ...*) car c'est lui qui vous permettra de suivre la prise en compte de votre DAACT.



En bas de page, vous sélectionnez ensuite la commune concernée. Sachez également que les 5 chiffres entre parenthèses qui suivent le nom de la commune correspondent à un n° INSEE et non au code postal.

Il faut cliquer sur le bouton **Suivant** pour poursuivre la procédure. Si par contre, vous venez de récupérer le formulaire CERFA et que l'ensemble de vos pièces à annexer ne sont pas prêtes, c'est le bouton **Abandonner** qu'il faut utiliser pour reprendre la démarche ultérieurement. Dans ce cas, il est normal qu'un nouveau « Code de suivi » vous soit affecté.

## 8.2 DAACT - Etape n° 2

Il s'agit de renseigner le n° de dossier qui vous a été attribué lors de la demande pour le projet considéré. Celui est composé de 15 caractères (*3 lettres et 12 chiffres*) et vous le trouverez dans l'en-tête du récépissé de dépôt ou sur l'arrêté qui vous a été remis avant la réalisation des travaux.

### RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT DE DÉCLARATION PRÉALABLE MAISON INDIVIDUELLE

 D P 0 3 1 5 1 8 2 2 U 0 0 0 2	<b>Demandeur :</b>  1 1 0 0 0 0 0 0 6 3 2 0
Dossier : DP 031518 22 U0002 Déposé le : 17/01/2022 Adresse des travaux : 3456 ROUTE DE SAINTE-FOY 31470 SAINT-THOMAS	MONSIEUR TITI TOTO 3456 ROUTE DE SAINTE-FOY 31470 SAINT-THOMAS

# Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT)

**Code de suivi**  
NKXWWQXX

Numéro de dossier \*  
DP03151822U0003

1 Présentation

**2 Identification du dossier**

3 Identité

4 Achèvement des travaux

5 Pièces

6 Confirmation

7 Validation

Suivant Précédent Abandonner

## 9 DEPOT DE PIECES COMPLEMENTAIRES

Il est primordial de préparer numériquement (*format PDF ou JPEG*) toutes les pièces supplémentaires que vous comptez fournir avant de débiter la procédure, sinon vous serez amené à l'abandonner puis à la reprendre.

*Remarques importantes : Surtout ne regroupez pas toutes ces pièces dans un même fichier. A un type de pièce doit correspondre un seul fichier.*

Dans tous les sous-paragraphes ci-après, vous trouverez une explication succincte pour chacune des pages présentées chronologiquement à l'écran, ainsi qu'une illustration pour exemple. A vous de l'adapter à votre ajout, notamment pour l'intitulé des pièces ajoutées.

La démarche de saisie des informations se décompose en 5 étapes.

### 9.1 COMPLEMENT - Etape n° 1

La première page présentée vous permet de sélectionner la commune concernée. Sachez également que les 5 chiffres entre parenthèses qui suivent le nom de la commune correspondent à un n° INSEE et non au code postal.

Vous constatez en haut à gauche, qu'un « **Code de suivi** » composé de 8 lettres en majuscule a été affecté à votre demande. Il faut impérativement le noter avant la fin de la procédure (*il figure sur toutes les autres pages qui vont suivre ...*) car c'est lui qui vous permettra de suivre l'avancement de votre dossier.

## Dépôt de pièces complémentaires ou supplémentaires

**Code de suivi**  
WWRHXHDF

Ce service dématérialisé permet de déposer des pièces complémentaires sur une demande en cours d'instruction.

**Commune de dépôt**

Choisissez la commune sur laquelle vous souhaitez déposer votre demande \*

Saint-Thomas (31518) ▼

Suivant Abandonner

1 **Présentation**

2 Identification du dossier

3 Identité

4 **Pièces complémentaires**

5 Confirmation

6 Validation

Il faut cliquer sur le bouton **Suivant** pour poursuivre la procédure.

## 9.2 COMPLEMENT - Etape n° 2

Il s'agit de renseigner le n° de dossier qui vous a été attribué lors de la demande pour le projet considéré. Celui est composé de 15 caractères (3 lettres et 12 chiffres) et vous le trouverez dans l'en-tête du récépissé de dépôt.

### Dépôt de pièces complémentaires ou supplémentaires

**Code de suivi** WWRHXHDF

Numéro de dossier \* DP03151822U0003

1 Présentation **Suivant** Précédent Abandonner

2 **Identification du dossier**

3 Identité

4 Pièces complémentaires

5 Confirmation

6 Validation

## 9.3 COMPLEMENT - Etape n° 3

Cette page correspond à la saisie de vos informations personnelles, avec entre autres, les coordonnées permettant de vous joindre ; l'adresse 'courriel' renseignée étant celle à laquelle les « accusés / récépissé » sont envoyés.

### Dépôt de pièces complémentaires ou supplémentaires

**Code de suivi** WWRHXHDF

Vous êtes : \*  Un particulier  Une personne morale

1 Présentation

2 Identification du dossier

3 **Identité**

4 Pièces complémentaires

5 Confirmation

6 Validation

#### Identité

Civilité  Monsieur  Madame Prénom \* Toto Nom \* TITI

#### Date et lieu de naissance

Date \* 23/01/1955  Commune \* LILLE

Département 59

Pays FRANCE

#### Adresse

Numéro 3456 Voie route de SAINTE-FOY

## 9.4 COMPLEMENT - Etape n° 4

Sur cette page, la présentation d'écran ne correspond plus à de la saisie de caractères mais à une dépose des pièces à joindre.



## Dépôt de pièces complémentaires ou supplémentaires

**Code de suivi** WWRHXHDF

Ajoutez vos pièces ci-dessous \*

**Pièce**

Fichier

Déposez un fichier ou cliquez pour en sélectionner un.

Type de pièce

DP7 | Photographie permettant de situer le terrain... x

DP6 | Document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement

DP7 | Photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche

DP8-1 | Note précisant la nature de la ou des dérogations demandées par rapport au PLU



Nouvelle pièce

Suivant Précédent Abandonner

Ainsi, avant de sélectionner chacun des fichiers, il faut utiliser la partie gauche de l'écran pour préciser de quelle pièce il s'agit. En cliquant sur la flèche descendante du rectangle, vous faites apparaître une liste qui n'est pas classée par ordre alphabétique. Il faut la dérouler pour arriver sur les propositions PCx (*se référer à l'illustration ci-dessus*).

Après avoir cliqué sur la ligne **DP7 | Photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche**, la prise en compte est effective si cet intitulé reste dans le rectangle à la disparition de la liste.

Ensuite, deux manières de procéder sont envisageables pour télécharger la pièce à joindre :

- La première consiste à cliquer sur l'icône  pour ouvrir une fenêtre vous permettant de pointer le fichier adéquat (*équivalente à la ressource EXPLORER de WINDOWS*). Dans la dénomination de ce fichier, il est judicieux d'y mettre votre nom en préfixe ou suffixe.
- La seconde consiste à faire glisser (*maintien appuyé du clic gauche de la souris*) le fichier adéquat d'une première fenêtre (*EXPLORER de WINDOWS*) jusqu'à la zone grisée de la fenêtre IDE'AU dans laquelle se trouve l'icône .

## Dépôt de pièces complémentaires ou supplémentaires

**Code de suivi** WWRHXHDF

Ajoutez vos pièces ci-dessous \*

**Pièce**

Fichier

Téléchargement terminé.  
DP7\_dossier totoTITI.pdf

Type de pièce

DP7 | Photographie permettant de situer le terrain... x

Nouvelle pièce

Suivant Précédent Abandonner

A l'issue du téléchargement, le commentaire de la zone grisée est réactualisé. Dès lors que l'opération s'est effectuée correctement, vous devez y voir apparaître la dénomination de votre fichier comme dans l'exemple ci-dessous. Vérifiez néanmoins après chaque opération que le nom de ce fichier correspond bien à la désignation de la pièce préalablement pointée.

Le processus doit ensuite être répété autant de fois qu'il y a de pièces à annexer au dossier. C'est en cliquant sur le bouton **Nouvelle pièce** que le logiciel vous offre la possibilité d'en ajouter une supplémentaire.

Pour terminer le processus, il faut cliquer sur le bouton **Suivant**.

## 9.5 COMPLEMENT - Etape n° 5

Cette page correspond à la demande de confirmation pour l'enregistrement de votre dossier complémentaire avec le lieu et la date du jour. C'est la dernière page qui vous est proposée avec le bouton **Abandonner**. Autrement dit, jusqu'à cette étape, vous pouvez encore stopper la procédure sans qu'aucune prise en compte des informations que vous avez déjà fournies soit effective.

Par contre, dès lors que vous cochez cette case  Je confirme mon dépôt de pièces complémentaires et que vous cliquez sur le bouton **Suivant**, le logiciel stocke votre dossier et informe les services en charge de son traitement qu'il y a eu un nouveau dépôt.

### Dépôt de pièces complémentaires ou supplémentaires

**Code de suivi** WWRHXHDF

Toto TITI,

Vous êtes sur le point de confirmer votre dépôt de pièces complémentaires sur la demande d'autorisation DP03151822U0003.

Merci de valider ce choix en cochant la case ci-dessous.

Je confirme mon dépôt de pièces complémentaires \*

Fait à \* SAINT-THOMAS Le \* 31/01/2022

**Suivant** **Précédent** **Abandonner**

1 Présentation  
2 Identification du dossier  
3 Identité  
4 Pièces complémentaires  
5 **Confirmation**  
6 Validation

## 10 SUIVI DU TRAITEMENT

A l'issue de l'enregistrement d'un dossier, un code personnalisé composé de 8 lettres en MAJUSCULE sans chiffre (*propre à votre dossier*) vous est attribué. Veillez à le noter et à le conserver. Ainsi, vous pourrez à tout moment vous connecter sur votre compte pour consulter l'avancement de son traitement par le service de l'urbanisme.

Pour y accéder plus directement, c'est-à-dire sans se connecter préalablement à votre compte personnel, vous trouverez la fenêtre illustrée ci-dessous, intitulée « **Code de suivi** » sur la gauche de la page de l'onglet « **Accueil** ». Saisissez alors votre code puis cliquez sur le bouton « **Valider** » :

### Code de suivi

Un code de suivi peut être associé à vos demandes, il facilite vos échanges avec les services.

Pour retrouver une demande disposant d'un code de suivi, indiquez ce dernier ci-dessous :

TSTLGCBT

**Valider**

La présentation des différents événements relatifs à votre dossier respecte leur chronologie calendaire. A certaines étapes est associé un récépissé téléchargeable. Voici un exemple :

## Résumé (afficher le détail de la demande)

---

## Historique

---



[Retour à l'accueil](#)

Si vous êtes déjà connecté à votre compte, vous accédez à cette même page en utilisant l'autre petite fenêtre située juste au-dessous :

### Demandes en cours

- ▶ Déclaration préalable  
27-229 Récépissé disponible

Les 3 pages suivantes illustrent la forme et le contenu d'un récépissé de dépôt. Elles correspondent à l'exemple pris au § 4 pour le dépôt d'une « Déclaration préalable ».

**RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT  
DE DÉCLARATION PRÉALABLE MAISON INDIVIDUELLE**

 D P 0 3 1 5 1 8 2 2 U 0 0 0 2  Dossier : DP 031518 22 U0002 Déposé le : 17/01/2022 Adresse des travaux : 3456 ROUTE DE SAINTE-FOY  31470 SAINT-THOMAS	<b>Demandeur :</b>  1 1 0 0 0 0 0 0 6 3 2 0  MONSIEUR TITI TOTO 3456 ROUTE DE SAINTE-FOY  31470 SAINT-THOMAS  Demandeur(s) co-titulaire(s) : - - - -
<i>Affaire suivie par :</i> Service Urbanisme, HOTEL DE VILLE 31470 SAINT-THOMAS  HOTEL DE VILLE 31470 SAINT-THOMAS	

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé une **DÉCLARATION PRÉALABLE MAISON INDIVIDUELLE** à des travaux ou aménagements non soumis à permis.

Le délai d'instruction de votre dossier est de **1 MOIS** et, si vous ne recevez pas de courrier de l'administration dans ce délai, vous bénéficierez d'une décision de non-opposition à ces travaux ou aménagements.

A défaut de réponse de l'administration un mois après cette date, les travaux ou aménagements pourront alors être exécutés après affichage sur le terrain du présent récépissé et d'un panneau décrivant le projet conforme au modèle réglementaire.

• **Toutefois, dans le mois qui suit le dépôt de votre dossier, l'administration peut vous écrire :**

- soit pour vous avertir qu'un autre délai est applicable, lorsque le code de l'urbanisme l'a prévu pour permettre les consultations nécessaires (si votre projet nécessite la consultation d'autres services...);
- soit pour vous indiquer qu'il manque une ou plusieurs pièces à votre dossier ;
- soit pour vous informer que votre projet correspond à un des cas où un permis tacite n'est pas possible.

• **Si vous recevez une telle lettre avant la fin du mois qui suit le dépôt de votre déclaration, celle-ci remplacera le présent récépissé.**

• **Si vous n'avez rien reçu à la fin du mois suivant le dépôt de votre déclaration, vous pourrez commencer les travaux<sup>1</sup> après avoir :**

- affiché sur le terrain ce récépissé sur lequel la mairie a mis son cachet pour attester la date de dépôt ;
- installé sur le terrain, pendant toute la durée du chantier, un panneau visible de la voie publique décrivant le projet. Vous trouverez le modèle de panneau à la mairie, sur le site officiel de l'administration française : <http://www.service-public.fr>, ainsi que dans la plupart des magasins de matériaux.

• **Attention, la décision de non-opposition n'est définitive qu'en l'absence de recours.**

- dans le délai de deux mois à compter de son affichage sur le terrain, sa légalité peut être contestée par un tiers. Dans ce cas, l'auteur du recours est tenu de vous informer au plus tard quinze jours après le dépôt du recours.
- dans le délai de trois mois après la date du permis l'autorité compétente peut le retirer, si elle l'estime illégal. Elle est tenue de vous en informer préalablement et de vous permettre de répondre à ses observations.

<sup>1</sup> Certains travaux ne peuvent pas être commencés dès que la décision de non-opposition vous est acquise et doivent être différés : c'est le cas notamment des travaux de coupe et abattage d'arbres, des transformations de logements en un autre usage dans les communes de plus de 200 000 habitants et dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, ou des installations classées pour la protection de l'environnement. Vous pouvez vérifier auprès de la mairie que votre projet n'entre pas dans ces cas.

<sup>2</sup> Le maire ou le préfet en délivre certificat sur simple demande.

Fait à SAINT-THOMAS, le 17/01/2022

## À LIRE ATTENTIVEMENT :

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales.

- **CARACTÈRE EXÉCUTOIRE D'UNE AUTORISATION** : Vous pouvez commencer les travaux autorisés dès la date à laquelle cette autorisation vous a été notifiée, sauf dans le(s) cas particulier(s) suivant(s) :

- Une autorisation relevant d'une autorité décentralisée n'est exécutoire qu'à compter de la date à laquelle elle a été transmise au préfet ou à son délégué dans les conditions définies aux articles L. 2131-1 et L. 2131-2 du code général des collectivités territoriales. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale doit vous informer de la date à laquelle cette transmission a été effectuée.

- Pour un projet situé dans un site inscrit, les travaux ne peuvent commencer qu'après l'expiration d'un délai de quatre mois à compter du dépôt de la demande en mairie.

- Si l'arrêté mentionne que votre projet fait l'objet d'une prescription d'archéologie préventive alors les travaux ne peuvent pas être entrepris avant l'exécution des prescriptions d'archéologie préventive.

- **COMMENCEMENT DES TRAVAUX ET AFFICHAGE** : Les travaux peuvent démarrer dès que l'autorisation est exécutoire et après avoir :

o Adressé au maire, en trois exemplaires, une déclaration d'ouverture de chantier (modèle CERFA n°13407) ;

o Affiché l'autorisation sur le terrain pendant toute la durée du chantier. Cet affichage est effectué par les soins du bénéficiaire sur un panneau de plus de 80 centimètres de manière à être visible depuis la voie publique. Il doit indiquer le nom, la raison ou la dénomination sociale du bénéficiaire, la date et le numéro du permis, et s'il y a lieu la superficie du terrain, la superficie du plancher autorisé ainsi que la hauteur de la construction par rapport au sol naturel. Il doit également indiquer l'adresse de la mairie où le dossier peut être consulté. L'affichage doit également mentionner qu'en cas de recours administratif ou de recours contentieux d'un tiers contre cette autorisation, le recours devra être notifié sous peine d'irrecevabilité à l'autorité qui a délivré l'autorisation, ainsi qu'à son bénéficiaire. Cet affichage n'est pas obligatoire pour les déclarations préalables portant sur une coupe ou un abattage d'arbres situés en dehors des secteurs urbanisés.

o L'affichage doit également comporter le nom de l'architecte et l'auteur du projet architectural (CU Article A. 424-16).

- **DURÉE DE VALIDITÉ** : Conformément à l'article R.424-17 du code de l'urbanisme et en application du décret du 05/01/2016, le permis est périmé si les travaux ne sont pas entrepris dans un délai de trois ans à compter de sa notification au bénéficiaire. Il en est de même si, passé ce délai, les travaux sont interrompus pendant un délai supérieur à une année.

En cas de recours contre le permis, le délai de validité est suspendu jusqu'au prononcé d'une décision juridictionnelle irrévocable.

Il en va de même, en cas de recours contre une décision prévue par une législation connexe donnant lieu à une réalisation différée des travaux dans l'attente de son obtention.

L'autorisation peut être prorogée, c'est à dire que sa durée de validité peut être prolongée, sur demande présentée deux mois au moins avant l'expiration du délai de validité si les prescriptions d'urbanisme, les servitudes administratives de tous ordres et les taxes et participations applicables au terrain n'ont pas évolué. Vous devez formuler votre demande de prorogation sur papier libre, en joignant une copie de l'autorisation que vous souhaitez faire proroger. Votre demande en double exemplaire doit être :

- soit adressée au maire par pli recommandé, avec demande d'avis de réception postal,

- soit déposée contre décharge à la mairie.

Le permis de construire, d'aménager ou de démolir ou la décision de non-opposition à une déclaration préalable peut être prorogé deux fois pour une durée d'un an, sur demande de son bénéficiaire si les prescriptions d'urbanisme et les servitudes administratives de tous ordres auxquelles est soumis le projet n'ont pas évolué de façon défavorable à son égard. (Article R.424-21 du Code de l'Urbanisme)

- **DROITS DES TIERS** : Le permis est délivré sous réserve du droit des tiers : il vérifie la conformité du projet aux règles et servitudes d'urbanisme. Il ne vérifie pas si le projet respecte les autres réglementations et les règles de droit privé. Toute personne s'estimant lésée par la méconnaissance du droit de propriété ou d'autres dispositions de droit privé peut donc faire valoir ses droits en saisissant les tribunaux civils, même si le permis respecte les règles d'urbanisme.

- **OBLIGATION DE SOUSCRIRE UNE ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGES** : cette assurance doit être souscrite par la personne physique ou morale dont la responsabilité décennale peut être engagée sur le fondement de la présomption établie par les articles 1792 et suivants du code civil, dans les conditions prévues par les articles L.241-1 et suivants du code des assurances.

- **DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS** : Le permis n'est définitif qu'en l'absence de recours ou de retrait :

o Dans le délai de deux mois à compter de son affichage sur le terrain, sa légalité peut être contestée par un tiers. Dans ce cas, l'auteur du recours est tenu d'en informer le bénéficiaire du permis au plus tard quinze jours après le dépôt du recours ;

o Dans le délai de trois mois après la date du permis, l'autorité compétente peut le retirer, si elle l'estime illégal. Elle est tenue d'en informer préalablement le bénéficiaire du permis et de lui permettre de répondre à ses observations.

Si vous entendez contester la présente décision vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de sa notification. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou, lorsque la décision est délivrée au nom de l'Etat, saisir d'un recours hiérarchique le ministre chargé de l'urbanisme. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. (L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite).

Les tiers peuvent également contester cette autorisation devant le tribunal administratif compétent. Le délai de recours contentieux court à l'égard des tiers à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain conformément aux dispositions ci-

**SAINT-THOMAS**  
**RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT de DÉCLARATION PRÉALABLE MAISON INDIVIDUELLE**

**DOCUMENT DESTINÉ À L'ADMINISTRATION**

Dossier n° :	DP 031518 22 U0002
Déposé le :	17/01/2022
Délai d'instruction de droit commun :	1 mois

Dossier suivi par :	Service Urbanisme, HOTEL DE VILLE 31470 SAINT-THOMAS
Références cadastrales :	000D0999
Quartier :	

<u>Nom du demandeur titulaire :</u> <b>MONSIEUR TITI TOTO</b> <u>Adresse du demandeur titulaire :</u> 3456 ROUTE DE SAINTE-FOY - - 31470 SAINT-THOMAS <u>Adresse des travaux :</u> 3456 ROUTE DE SAINTE-FOY - - 31470 SAINT-THOMAS	 D P 0 3 1 5 1 8 2 2 U 0 0 0 2
---	--

**SAINT-THOMAS**  
**RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT de DÉCLARATION PRÉALABLE MAISON INDIVIDUELLE**

**DOCUMENT DESTINÉ À L'ADMINISTRATION**

Dossier n° :	DP 031518 22 U0002
Déposé le :	17/01/2022
Délai d'instruction de droit commun :	1 mois

Instructeur :	Service Instructeur mutualisé
Chef de division :	Le Maire
Références cadastrales :	000D0999
Quartier :	

<u>Nom du demandeur titulaire :</u> <b>MONSIEUR TITI TOTO</b> <u>Adresse du demandeur titulaire :</u> 3456 ROUTE DE SAINTE-FOY - - 31470 SAINT-THOMAS <u>Adresse des travaux :</u> 3456 ROUTE DE SAINTE-FOY - - 31470 SAINT-THOMAS	 D P 0 3 1 5 1 8 2 2 U 0 0 0 2
---	--